



Rueil-Malmaison, le 6 mai 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Assemblée générale du 6 mai 2010

- **Approbation de la nouvelle structure de gouvernance**
- **Paiement du solde du dividende de 1,10 euro par action le 17 juin 2010**
- **Option donnée pour un paiement de ce solde en actions nouvelles au prix de 37,94 € par action**

I. Gouvernance et composition du Conseil d'administration

L'assemblée générale mixte des actionnaires de VINCI, réunie le 6 mai 2010, a adopté l'ensemble des résolutions qui étaient soumises à son approbation. Un Conseil d'administration s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale.

L'évolution de la gouvernance de VINCI, qui avait été annoncée le 19 novembre 2009, est désormais effective avec le renouvellement des mandats de MM. Xavier Huillard et Yves-Thibault de Silguy. Xavier Huillard devient donc président-directeur général de VINCI et Yves-Thibault de Silguy, vice-président-administrateur référent.

Par ailleurs, l'assemblée générale a approuvé, dans sa partie ordinaire, la nomination de Qatari Diar Real Estate Investment Company, en qualité de nouvel administrateur et le renouvellement des mandats de M. Henri Saint Olive et de M. Dominique Ferrero.

II. Option donnée pour un paiement en actions nouvelles au prix de 37,94 € par action

L'assemblée générale a approuvé, dans sa partie ordinaire, les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et a décidé la distribution d'un dividende de 1,62 € par action au titre de cet exercice. Compte tenu de l'acompte de 0,52 € versé en décembre 2009, le solde restant à payer le 17 juin prochain ressort à 1,10 €. Il sera proposé aux actionnaires qui le souhaitent une option pour le paiement du dividende en actions nouvelles. Le prix des actions nouvelles a été fixé à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'assemblée générale diminuée du montant du solde du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur, soit 37,94 €. Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles entre le 14 mai 2010, date de détachement du coupon, et le 7 juin 2010 inclus. A compter du 8 juin, le solde du dividende ne pourra être payé autrement qu'en numéraire.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, il pourra être obtenu le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour d'exercice de l'option, la différence en numéraire, ou le nombre d'actions immédiatement inférieur qui sera alors complété d'une soultte en numéraire.

Les nouvelles actions qui résulteront de l'utilisation de cette option par les actionnaires, seront admises aux négociations d'Euronext Paris SA à compter du vendredi 17 juin 2010. Elles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2010.

Le résultat des votes sera prochainement disponible sur le site internet du Groupe : www.vinci.com

Contact presse : *Estelle Ferron-Hugonnet*
Tél : *+33 1 47 16 32 41*
Email : *estelle.ferron@vinci.com*